

214C0892
FR0010266601-DIV17

26 mai 2014

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

BULL
(Euronext Paris)

Le 26 mai 2014, la société Atos et la société BULL ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat que la première envisage de déposer visant les titres de cette dernière¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres BULL sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé par les sociétés Atos et BULL le 26 mai 2014.